



Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

AUDIT SCOTLAND

La réforme du réseau des CRC en France

Premier bilan et conséquences sur les audits

Edimbourg

24 octobre 2014



LA RÉFORME DE 2012

La loi du 13 décembre 2011 précise que le nombre de CRC ne peut excéder 20, alors que le nombre de régions françaises est de 22 (plus 5 outre-mer). Cela impliquait la suppression de 7 CRC métropolitaines: Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Basse-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes

Les trois motifs de cette réforme:

- Améliorer l'efficacité des audits: atteindre une taille suffisante pour mener des audits complexes (les plus petites CRC ne comptaient que 4 à 9 magistrats)
- Améliorer la qualité des audits : rendre plus homogène les méthodes d'audit et les comparaisons entre régions
- Réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des moyens et des fonctions supports

Les craintes formulées à l'époque par les opposants à la réforme:

- Conséquences pour les personnels des CRC supprimées
- Affaiblissement du contrôle local du fait d'une moindre proximité
- Coût de la réforme

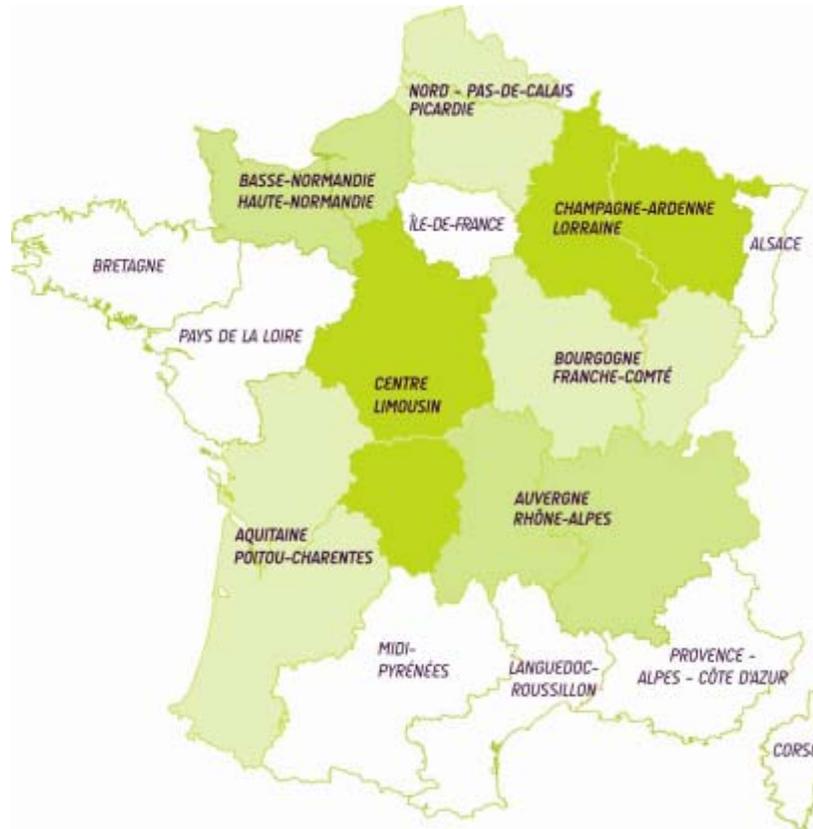


LA CARTE DES 22 RÉGIONS MÉTROPOLITAINES AVANT LA REFORME





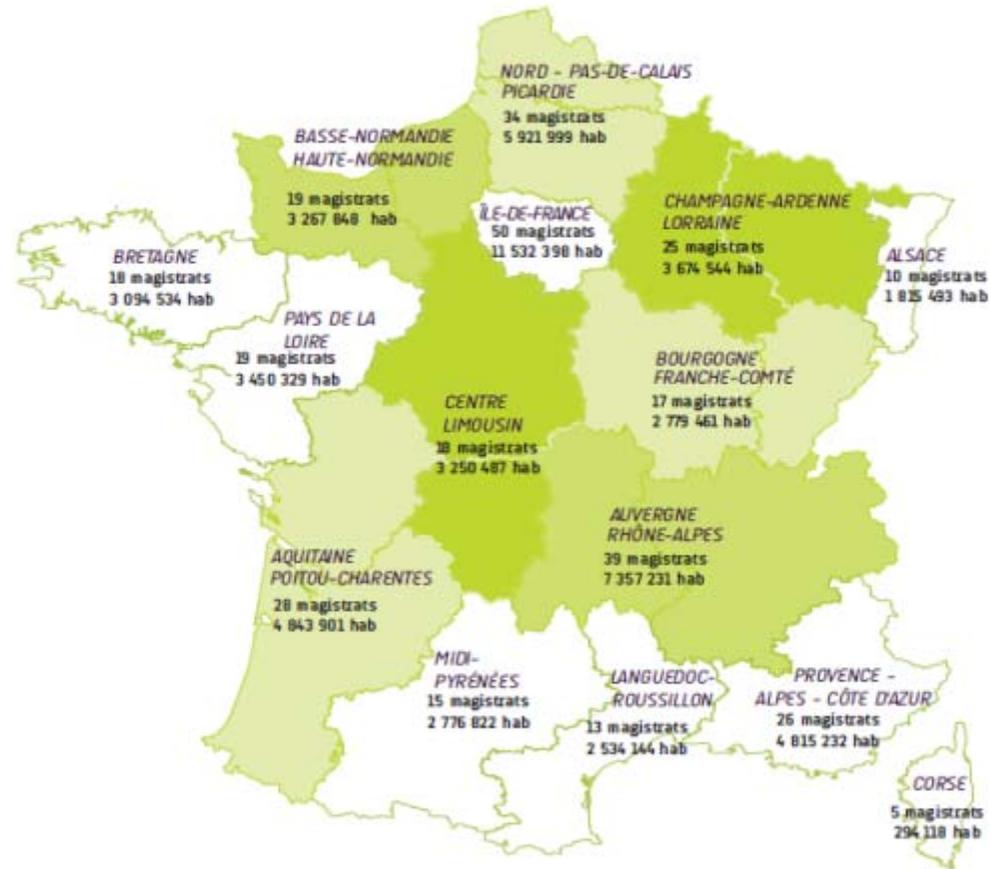
LES 15 CRC MÉTROPOLITAINES APRÈS LE DÉCRET DU 23 FÉVRIER 2012



20 chambres régionales des comptes (dont 15 en métropole)
 carte conforme au décret du 23 février 2012
 effectifs théoriques au 31/12/2011

□ Chambre régionale dont le ressort n'est pas modifié

POPULATION
 ET EFFECTIFS
 DE
 MAGISTRATS





LE COÛT FINANCIER DE LA RÉFORME

M€	dépenses de personnel *(prévision)	Autres dépenses	total
2012	1,57	1,47	3,04
2013	1,10	1,91	3,01
2014	0,27	0,33	0,60
2015	0,27	0,00	0,27
2016	0,27	0,00	0,27
TOTAL	3,48*	3,71	7,19



LA NATURE DES COÛTS INDUITS

- 50 % de dépenses de personnel (195 personnes concernées):
 - Indemnités de départ volontaire, prime de restructuration de service, indemnité d'accompagnement à la mobilité ou à celle du conjoint
- 50 % d'autres dépenses:
 - Travaux immobiliers (aménagement des chambres d'accueil)
 - Dépenses d'installation (archives...)
 - Adaptation des réseaux informatiques et téléphoniques
 - Dépenses de déménagement et de fermeture des anciennes CRC
 - Frais de déplacement et indemnités de changement de résidence



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA RÉFORME

18 % des effectifs totaux des CRC ont été impactés par la réforme, soit 195 personnes:

- 51 magistrats
- 144 agents administratifs (assistants de vérification et personnels de soutien)

Un protocole d'accompagnement a été élaboré:

- Mesures indemnitaires et sociales d'accompagnement à la mobilité géographique
- Dispositif de reclassement sur place dans d'autres administrations
- Indemnité de départ volontaire

Une mission d'accompagnement et un comité de suivi ont été mis en place

Les principes:

- Affectation de plein droit dans la chambre de regroupement
- Ou affectation dans une autre chambre (trois choix possibles)
- Ou aide à une mobilité vers une autre administration



LES RÉSULTATS EN TERME DE RESSOURCES HUMAINES

La moitié des personnels a obtenu l'affectation choisie au sein des juridictions financières:

- 94 personnes ont accepté la mobilité interne (48,2 % de l'ensemble des mouvements)
 - 26 magistrats ont rejoint la chambre de regroupement et 18 ont obtenu leur premier choix en dehors dans une autre chambre, ce qui représente un taux de mobilité interne de 86,2 %
 - 32 agents administratifs ont rejoint la chambre de regroupement et 19 l'affectation de leur choix, soit un taux de mobilité interne de 35,4 %

- 101 personnes n'ont pas souhaité cette mobilité:
 - Réintégration des détachés dans l'administration d'origine pour 30 agents
 - Affectation dans une autre administration sur place (essentiellement Direction Générale des Finances Publiques) pour 68 agents
 - Départs volontaires pour 2 agents
 - Un départ anticipé à la retraite.



LES ÉCONOMIES ATTENDUES DE LA RÉFORME

Les économies concernent essentiellement l'immobilier avec le fermeture de 7 sièges de CRC

- En année pleine, à compter de 2014, elles devraient s'élever à 0,95 M€, dont 0,77 M€ sur les loyers, 0,15 M€ sur les fluides et 0,03 M€ sur les services aux bâtiments

Le coût de la réforme qui s'est effectué à moyens constants sera donc amorti en 4 ans (hors dépenses de personnels qui s'achèveront en 2016)

Mais son objectif est moins de réaliser des économies budgétaires que de renforcer la qualité des audits



CONSÉQUENCES SUR LES AUDITS

Peu d'impact sur la production quantitative en 2012 / 2013. Juste une petite baisse en 2012, année qui a précédé la mise en œuvre de la réforme :

	2011	2012	2013
Nombre d'audits publiés	639	629	661

Les autres activités, comme le nombre des transmissions à l'autorité judiciaire n'ont pas baissé :

Transmissions pénales	24	22	34
-----------------------	----	----	----



ET LA QUALITÉ ?

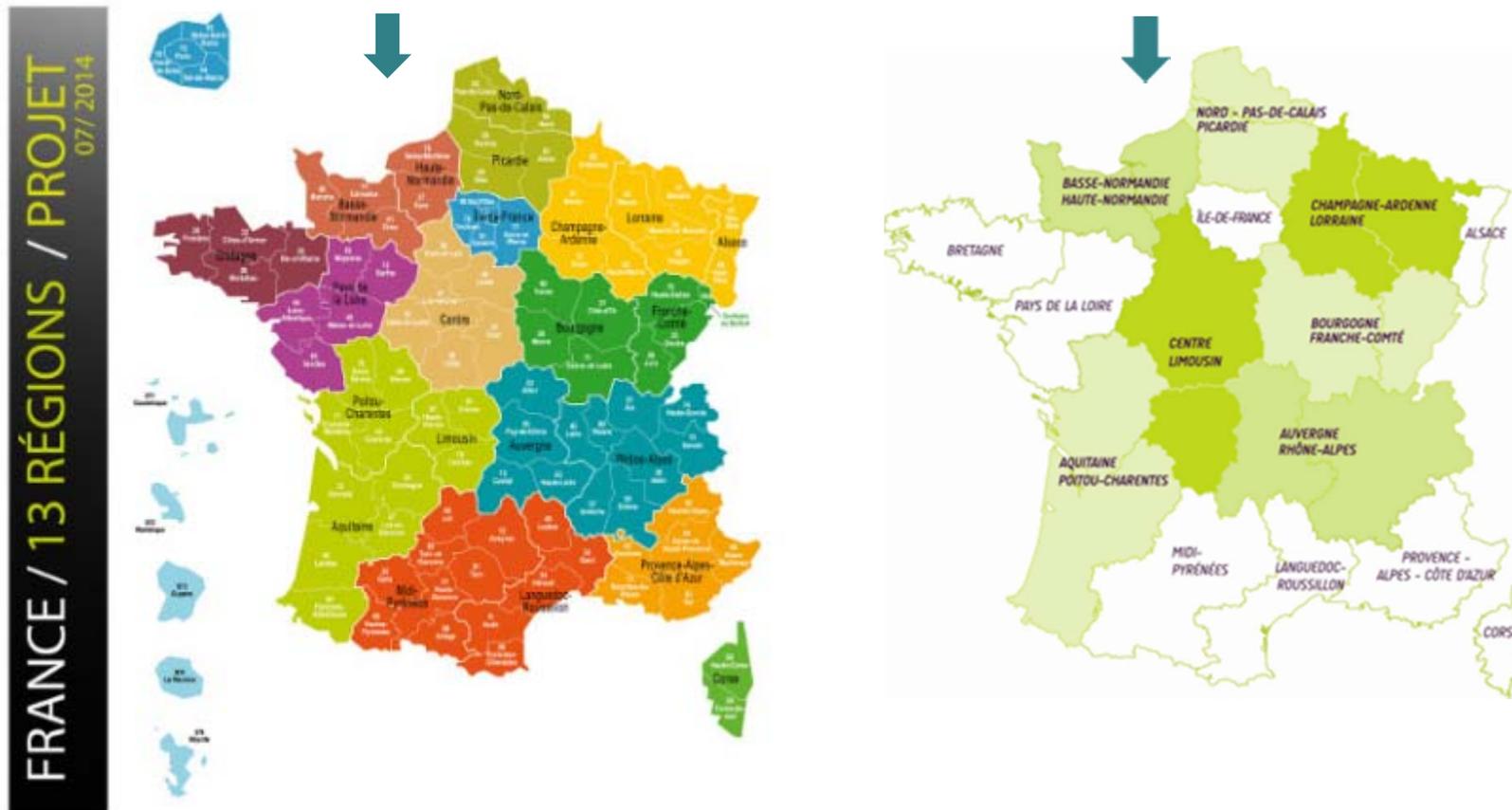
Les effets de la réforme sur la qualité des audits ne peuvent encore être mesurés (2014 est la première année de mise en œuvre normale)

Parallèlement à la restructuration du réseau, d'autres réformes sont intervenues pour renforcer la qualité des audits:

- **Adoption de normes professionnelles en 2014**
- **Modalités nouvelles de coopération entre les CRC et la Cour nationale (formations interjuridictions pour conduire des travaux communs, notamment en matière d'évaluation de politiques publiques et non seulement d'audit financier ou de performance)**
- **Mise en place d'un centre d'appui métiers à la Cour et dans les CRC à la fin de 2012 (partage des bonnes pratiques, développement des normes, élaboration d'outils et de méthodologies d'aide au contrôle, mise en commun des connaissances...)**



UNE RÉFORME PRÉMONITOIRE ? LE PROJET VOTÉ EN JUILLET VS LA CARTE DES 15 CRC





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

